

# Le salaire minimum ne résiste pas à l'alliance PRD-PDC

**TÂCHES DE L'ÉTAT** • Les partis bourgeois font confiance au partenariat. La gauche dénonce la prise en charge des «working poor» par l'Etat.



Les rangs de la gauche doivent tirer un bilan négatif de ce début de première lecture: après le PACS mercredi, c'est le salaire minimum qui a échoué hier.

CHRISTOPHE BOSSET



constituante  
verfassungsrat

JEAN GODEL

«Vous auriez été déçus si nous n'avions pas déposé cet amendement contre le salaire minimum!» Jean-Jacques Marti (r, Fribourg) est folâtre, mais sa détermination, alliée à celle d'un PDC quasi unanime, a eu raison du salaire minimum qui avait miraculeusement – il faut bien le dire – survécu à la lecture zéro. Le score est serré: 59 (PRD, UDC et tous les PDC moins 8) à 55 et 3 abstentions. Après le PACS mercredi, le salaire minimum est, parmi ce qui avait été annoncé comme d'importantes nouveautés, la deuxième victime de poids de ce début de première lecture.

Les arguments de J.-J. Marti? D'abord, le salaire doit rester le fruit d'un contrat entre partenaires. Ensuite, les accords bilatéraux conclus avec l'Union eu-

ropéenne prévoient des salaires minimaux en cas d'abus répétés.

En outre, une étude du Secrétariat fédéral à l'économie (Seco) prouverait par A plus B que le salaire minimum n'est pas la solution contre les «working poor», ces travailleurs à plein-temps qui ne gagnent pas le minimum vital. Une étude du Seco qui, au passage, sera utilisée par la droite comme la gauche pour prouver tout et son contraire. Pour Cédric Bossart (r, Marly), l'économie de marché a «fait ses preuves depuis des dizaines d'années».

## DES «EFFETS PERVERS»

Voilà pour les radicaux. Pour le reste, le PDC s'en charge. Et en première ligne, Martine Bandcret (Nuvilly). Ses munitions? Le salaire minimum a un coût élevé. Il ne s'applique qu'aux salariés alors que les indépendants sont aussi touchés par le phénomène des «working poor». Et puis les rabais fiscaux sont plus efficaces. Enfin, «tous les secteurs ne peuvent pas s'offrir 3000 francs par mois».

Pour Alex Glardon (dc, Cugy), la mesure aurait pour «effet pervers» d'accroître et le chômage et le travail au noir. Eric Menoud (dc, Sâles), redoute cette «fausse bonne idée» qui pénaliserait les entreprises demandeuses en main-d'œuvre peu qualifiée et nivellerait vers le bas les salaires proches du minimum.

Claude Schenker (dc, Fribourg), qui dit avoir lu «les bonnes pages» du rapport du Seco, a changé d'avis et s'oppose à la mesure. Mais il promet d'en proposer d'autres contre le phénomène des «working poor».

Enfin, Félicien Morel (ouv, Belfaux) se tâte. Abstentionniste à la lecture zéro, il le reste aujourd'hui mais promet de se décider avant 2004! «De nombreuses entreprises ne survivraient pas sans des salaires inférieurs. Sont-elles alors légitimées à survivre? Je ne le sais pas.»

## TRANSFERT À L'ÉTAT

C'est là tout le problème soulevé par la gauche. En poussant les «working poor» à l'aide sociale,

on transfère à la collectivité publique des charges dévolues au privé, relève Joseph Rey (cs, Fribourg). Une aide sociale dont les coûts explosent et qui, elle aussi, a des effets pervers, note Alain Berset (s, Belfaux): «L'Etat subventionne des entreprises non concurrentielles qui disparaîtraient si nous appliquions les règles du marché.» Pour l'ex-chef d'entreprise Peter Jaeggi (cs, Schmiten), l'Etat maintient, via l'aide sociale, des entreprises aux «structures poussiéreuses» qui refusent de se moderniser.

## INTERVENIR SUR LES CCT

Les Conventions collectives de travail (CCT)? Elles font souvent défaut chez ces canards boiteux. C'est donc là qu'il faut intervenir, fait remarquer Bernadette Haenni (s, Morat). Quant aux rabais fiscaux, ils font rire (jaune) Adolphe Gremaud (ouv, Villars-sur-Glâne): la plupart des personnes concernées ne paient que le minimum, soit 50 fr. annuels. «Vivre décemment? Oui! Mais sans aide sociale.» JnG

# D'accord pour le droit de grève

**CONFLITS COLLECTIFS** • On a assisté à un véritable combat gauche-droite. Avant-projet adopté.

Doit-on faire de la grève un droit constitutionnel? Oui, ont estimé hier les constituants, adoptant ainsi le texte de l'avant-projet. Une bonne nouvelle pour le président Christian Levrat (s, Vuadens), «l'étoile montante du syndicalisme», qui rongait son frein au perchoir, ne pouvant intervenir dans le débat.

Trois amendements (concernant les alinéas 2 et 3 de l'article en question) sont auparavant passés à la trappe, dont deux du socialiste Vincent Brodard. Le premier (alinéa 1) vise à limiter les conditions pour garantir le droit de grève. Le deuxième (alinéa 2) fait référence aux garde-fous que l'on peut imposer au service public, afin de garantir un service minimal. Donc: ne pas interdire totalement la grève chez les fonctionnaires.

Le dernier amendement émane des rangs du PDC, plus précisément de Claude Schenker (Fribourg), qui suggère de reprendre les alinéas 2 et 3 de la Charte fédérale. «Je n'ai donc pas inventé la poudre. D'ailleurs, je ne veux pas mettre le feu à un sujet aussi sensible que la paix du travail.»

## SE JUSTIFIE-T-IL?

Le combat qui suit témoigne clairement – et en toute logique – de la rivalité gauche-droite qui règne dans ce domaine. Représentant du patronat fribourgeois, Jean-Jacques Marti (r, Fribourg) annonce la couleur: «Nous avons une paix sociale. Et si nous l'avons, c'est parce que nous avons des partenaires sociaux. Et nous faisons un travail constructif. Jusqu'à présent, ça ne marche pas si mal.» A Fribourg, poursuit-il, un tel droit se justifie-t-il dans la Constitution? «C'est vrai: il y a des Fribourgeois qui travaillent pour Swisscom ou pour La Poste. Mais ils ne représentent qu'une petite partie de la population du canton. Et ils sont bien défendus par leur syndicat.»

Enfin, en prenant l'exemple de la France, Jean-Jacques Marti

rappelle la «prise d'otage des citoyens» que représentent les grèves de solidarité. «Serait-on d'accord ici d'être coincé, quatre à cinq fois par année, à cause d'une grève des chemins de fer?» Pour toutes ces raisons, il encourage ses pairs à soutenir l'amendement Schenker. Tout comme l'UDC, et les radicaux qui y adhèrent entièrement.

## L'ECO-HOMOPITÈQUE

En face, Félicien Morel (ouv, Belfaux) fait remarquer: «Peut-on interdire quelque chose que l'on ne peut de toute manière pas interdire? On ne pourra jamais empêcher des milliers de gens de rester à la maison.» Erika Schnyder (s, Villars-sur-Glâne) constate, elle, que personne, finalement, ne remet en cause ce droit. Mais la grève fait peur. Alors, on veut la cantonner dans un jacobinisme excessif. Olivier Suter (cit, Estavayer-le-Gibloux) s'étonne que, dans ce débat, on cherche à isoler Fribourg et en même temps à le comparer à la France. «Le problème est plus vaste: nous avons deux visions du monde qui s'affrontent. Et l'Occident est en train de foncer dans un mur. Il ne voit pas qu'il faut accorder aux plus défavorisés des droits. Il en va de sa survie.» Le mot de la fin pour Michel Bavaud (cit, Treyvaux): «Quand les éco-homopitèques auront disparu, peut-être qu'enfin l'homo sapiens aura une âme...»

Au vote, le premier amendement de Vincent Brodard va échouer face à celui de Claude Schenker: 53 contre 62. Mais le vainqueur va ensuite tomber devant l'alinéa 2 de l'avant-projet (51 contre 66). A l'alinéa 3, le deuxième amendement Brodard va prendre le dessus sur la proposition Schenker (61 contre 56), mais il échouera finalement devant l'avant-projet (54 contre 63). En clair donc pour ceux qui ne parleraient pas Constituante: l'avant-projet l'emporte sur toute la ligne. KP

## EN BREF

### «Lucky Levrat» a encore sévi!

**SESSION DE JANVIER** • Christian Levrat, l'actuel président de la Constituante, est un homme pressé. Mercredi, il est allé tellement vite que les constituants n'ont pas vu passer le puck et ont dû revenir sur un article déjà considéré comme adopté. Hier, la noble assemblée, menée criériste au vent par son président, a même terminé l'ensemble du programme de cette première session. Aujourd'hui, c'est donc congé. Youpi! JnG

### Pas si vieux que ça...

**PRÉCISION** • Dans l'édition d'hier, on a eu la main lourde (le poids de l'âge, sans doute), en disant que Michel Bavaud était quasi contemporain de Joseph Rey (87 ans). En fait, le constituant de Treyvaux en a 17 de moins... Oups! Pardon. KP

# L'euthanasie? Pas de ça dans la Charte

**DROITS SOCIAUX** • La fin de vie: un sujet sensible qu'ont abordé hier les constituants. Deux amendements ont échoué, dont un sur le fil.

Les constituants ne veulent pas entendre parler d'euthanasie. Ils l'ont fait savoir hier, en refusant un amendement socialiste qui leur semblait aller dans ce sens. Dans le même temps, ils ont rejeté un amendement du groupe PDC, qui entendait plutôt améliorer la fin de vie. Pour la majorité de l'assemblée, le texte qui figure dans l'avant-projet est préférable. Il dit simplement que toute personne a le droit de mourir dans la dignité.

## ÇA VA TROP LOIN

Le sujet est tabou. Mais pour les socialistes, il faut voir la réalité en face: de plus en plus de personnes choisissent de quitter ce monde pour mettre un terme à leur souffrance, pour préserver leur dignité. «Alors pourquoi ne pas le reconnaître et permettre à ces gens de partir en accord avec eux-mêmes et avec les autres»,

lance Fabienne Tâche (Tatroz).

Elle précise toutefois: «Notre groupe ne veut pas cautionner ces actes. Il s'agit plutôt de les pénaliser. Mais aussi de développer d'autres approches de la fin de vie. Osons innover en accordant à ces personnes le droit de décider librement de ce qu'est leur définition d'une fin de vie dans la dignité». Leur amendement? Ajouter un 2<sup>e</sup> alinéa, qui dit: «Elle (la personne, ndlr) a le droit d'être accompagnée dans ses choix librement consentis et dans ses actes afin de préserver sa dignité.» Au sein de l'assemblée, beaucoup estiment que cet amendement va trop loin. C'est notamment le sentiment d'Ueli Johner (Chiètres), qui le dit au nom du groupe UDC. La proposition des socialistes laisse la porte ouverte à des associations telles qu'Exit, poursuit Claude Schenker (dc, Fribourg): «Accepter cet

amendement, c'est accepter l'euthanasie active.» Pour Peter Jaeggi (cs, Schmiten), la proposition socialiste est tout simplement «inacceptable».

## LA VIE PLUTÔT QUE LA MORT

La proposition des socialistes ne va pas passer la rampe: par 84 voix contre 24 (5 abstentions), les constituants vont refuser ce 2<sup>e</sup> alinéa. En revanche, ils se montreront plus mitigés au sujet de l'amendement PDC. Un amendement qui proposait de remplacer le terme «mourir» par «vivre la fin de sa vie».

«Nous ne pouvons pas échapper à la mort. Mais nous pouvons au moins réclamer une fin de vie en toute dignité», explique Daniel de Roche (dc, Guschelmut). «La vie nous appartient. Essayons de l'améliorer jusqu'à la fin.» Marie Garnier (cit, Fribourg) y voit toutefois une formulation un peu

dangereuse, qui peut conduire à l'acharnement thérapeutique. Ambros Lüthi (s, Fribourg) parle d'un texte peu clair. Michel Bavaud (cit, Treyvaux) estime de son côté qu'il faut dire les choses telles qu'elles sont, avec la force des mots. «Et mourir est un beau mot».

Jacques Repond (dc, Grolley) préfère paraphraser Desproges: «Mourir, c'est manquer de savoir-vivre». «Avec notre amendement, nous voulons justement insister sur ce savoir-vivre plutôt que sur son manque.» A l'autre bout de la salle, Hermann Boschung (cs, Schmiten) s'interroge: on fleurit des tombes, mais pourquoi attendre le dernier moment, pourquoi être si parcimonieux avec l'amour? Le texte de l'avant-projet va dans ce sens.» Au vote, c'est par 56 voix contre... 55 et 2 abstentions que l'amendement PDC va échouer. KP

PUBLICITÉ

Mobilier Professionnel

MEUBLES GAILLE SA  
Rte du stado  
CH-1364 Dornodier  
tel: +41 26 675 16 80  
fax: +41 26 675 32 23

www.gaillesa.ch

Catalogue complet de mobilier ergonomique avec images et liste de prix sur le web!